

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 3 JUIN 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

Numéro SIRET : 20001712700024

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CLERMONT L HERAULT

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : SYDEL

ANNEE 2019

Code INSEE 34239	SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT SYDEL	BS 2019
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	80 477
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,71	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	1,89	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	95,15	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	150 936,54	89 654,21
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 328 979,78
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		150 936,54	418 633,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		18 820,54
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 36 529,70
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			55 350,24
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		150 936,54	473 984,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	386 431,88	0,00	99 516,00		485 947,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	813 574,00	0,00	32 600,00		846 174,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 502,00	0,00	0,00		52 502,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 252 507,88	0,00	132 116,00		1 384 623,88
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 266 507,88	0,00	132 116,00		1 388 623,88
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	7 720,12		18 820,54		26 540,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 720,12		18 820,54		26 540,66
	TOTAL	1 264 228,00	0,00	150 936,54		1 415 164,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 415 164,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 600,00	0,00	0,00		25 600,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 238 628,00	0,00	49 654,21		1 288 282,21
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 264 228,00	0,00	49 654,21		1 313 882,21
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	40 000,00		40 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 264 228,00	0,00	89 654,21		1 353 882,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	1 264 228,00	0,00	89 654,21		1 353 882,21

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

328 979,78

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 682 861,99

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	18 820,54
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 980,12	0,00	0,00		17 980,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 980,12	0,00	0,00		17 980,12
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 980,12	0,00	0,00		17 980,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	17 980,12	0,00	0,00		17 980,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 980,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 260,00	0,00	0,00		10 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	10 260,00	0,00	0,00		10 260,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106B)		0,00	0,00		0,00
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 260,00	0,00	0,00		10 260,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	7 720,12		18 820,54		26 540,66
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 720,12		18 820,54		26 540,66
	TOTAL	17 980,12	0,00	18 820,54		36 800,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

36 529,70

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

73 330,36

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)

18 820,54

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL		BS	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	99 516,00		99 516,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 600,00		32 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	18 820,54	18 820,54
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		132 116,00	18 820,54	150 936,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	150 936,54
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	49 654,21		49 654,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	40 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		89 654,21	0,00	89 654,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 328 979,78

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 418 633,99

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		18 820,54	18 820,54
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	18 820,54	18 820,54

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 36 529,70

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 55 350,24

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	386 431,88	99 516,00	
60221	Combustibles et carburants		0,00	
60611	Eau et assainissement	1 100,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	19 000,00	0,00	
60621	Combustibles	480,00	0,00	
60622	Carburants	2 000,00	0,00	
60623	Alimentation	3 647,88	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 720,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	3 600,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	4 500,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures		0,00	
611	Contrats de prestations de services	15 400,00	73 500,00	
6132	Locations immobilières	84 000,00	0,00	
6135	Locations mobilières	18 450,00	0,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		7 000,00	
61551	Matériel roulant		0,00	
6156	Maintenance	8 600,00	0,00	
6161	Assurance multirisques	6 100,00	0,00	
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	6 713,00	3 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	6 550,00	0,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	2 350,00	0,00	
6188	Autres frais divers		0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	573,00	900,00	
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		0,00	
6228	Divers	45 500,00	10 116,00	
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00	
6233	Foires et expositions	2 100,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	200,00	0,00	
6237	Publications	20 180,00	0,00	
6238	Divers	17 998,00	0,00	
6241	Transports de biens		5 000,00	
6248	Divers		0,00	
6251	Voyages et déplacements	9 900,00	0,00	
6255	Frais de déménagement		0,00	
6256	Missions	3 000,00	0,00	
6257	Réceptions	10 450,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 900,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	19 970,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 850,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	581 431,00	32 600,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		1 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion		8 200,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations		1 600,00	
64111	Rémunération principale		130 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		12 000,00	
64118	Autres indemnités		44 000,00	
64131	Rémunérations	581 431,00	-191 457,00	
6417	Rémunérations des apprentis		9 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		159 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		56 400,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		19 000,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		4 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6478	Autres charges sociales diverses	229 143,00	-220 143,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	52 502,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	9 302,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
65737	Autres établissements publics locaux	25 200,00	0,00	
65738	Autres organismes publics	3 000,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	15 000,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 252 507,88	132 116,00	
66	Charges financières (b)	4 000,00	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 256 507,88	132 116,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	7 720,12	18 820,54	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	7 720,12	18 820,54	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 720,12	18 820,54	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 720,12	18 820,54	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 264 228,00	150 936,54	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	150 936,54
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 600,00	0,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	25 600,00	0,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		0,00	
70688	Autres prestations de services		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 238 628,00	49 654,21	
74718	Autres	30 000,00	15 000,00	
7472	Régions	151 687,00	-44 150,79	
7473	Départements	198 477,00	12 645,00	
74751	GFP de rattachement		0,00	
74758	Autres groupements	597 397,00	-20 840,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	258 067,00	87 000,00	
7478	Autres organismes	3 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
752	Revenus des immeubles		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 264 228,00	49 654,21	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		40 000,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		10 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers		30 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 264 228,00	89 654,21	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 264 228,00	89 654,21	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	328 979,78
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	418 633,99
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 980,12	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0,00	
2182	Matériel de transport		0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 800,00	0,00	
2184	Mobilier	13 180,12	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		17 980,12	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		17 980,12	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 980,12	0,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 260,00	0,00	
1311	Etat et établissements nationaux	10 260,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		10 260,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		10 260,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)/(7)(8)	7 720,12	18 820,54	
28051	Concessions et droits similaires	382,14	382,14	
28182	Matériel de transport	2 664,00	12 246,35	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 039,72	3 377,72	
28184	Mobilier	1 634,26	2 747,33	
28188	Autres immobilisations corporelles		67,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 720,12	18 820,54	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		7 720,12	18 820,54	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		17 980,12	18 820,54	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	36 529,70
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	55 350,24
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (r204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	15 561,04	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 820,54
RAR N-1 et reports	36 529,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 529,70
Total cumulé recettes d'investissement	36 529,70	15 561,04	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 350,24

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	44 177,04	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 436,54
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	44 177,04	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 436,54
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	-8 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 195,00	0,00	74 654,21
RAR N-1 et reports	328 979,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 979,78
Total cumulé recettes de fonctionnement	328 979,78	-8 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 195,00	0,00	403 633,99

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-26 et L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	36 523,70	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	55 550,24
	Recettes réelles	36 523,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 523,70
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	36 523,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 523,70
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Recettes d'ordre	0,00	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	18 820,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	18 820,54
28051	Cessions et droits similaires	0,00	382,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382,14
28182	Matériel de transport	0,00	9 294,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 951,50	12 246,35
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 377,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 377,72
28184	Mobilier	0,00	2 506,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506,33
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,00
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	44 177,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	3 192,50	117 436,54
	Dépenses réelles	0,00	28 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	98 616,00
011	Charges à caractère général	0,00	28 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	98 616,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	73 500,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6162	Documentation générale et technique	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6228	Divers	0,00	10 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 116,00
6241	Transports de biens	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
642	Dépenses d'ordre	0,00	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	18 820,54
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	18 820,54
6871	Dotations aux amort, des immos (non corporelles et corpore)	0,00	15 561,04	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,50	18 820,54
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	328 973,78	-9 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 195,00	92 000,00	403 633,99
	Recettes réelles	328 973,78	-9 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 195,00	92 000,00	403 633,99

IV - ANNEXES	
IV	A1
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	328 979,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 979,78
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	328 979,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 979,78
74	Dotations, subventions et participations	0,00	-49 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 185,00	92 000,00	34 654,21
7472	Régions	0,00	-49 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	-44 150,79
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 645,00	0,00	12 645,00
74759	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 840,00	0,00	-20 840,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	87 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
773	Mantats annuels (exerc. antérieurs)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
RECETTES TOTALES (2)	36 529,70	15 561,04	52 090,74
Recettes de l'exercice	0,00	15 561,04	15 561,04
Non affectées aux opérations	0,00	15 561,04	15 561,04
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	15 561,04	15 561,04
Restes à réaliser - reports	36 529,70	0,00	36 529,70
Non affectées aux opérations	36 529,70	0,00	36 529,70
001 Solde d'exécution de la section d'investis	36 529,70	0,00	36 529,70

Sous-fonction 02		
	020 Administration générale de la	
RECETTES TOTALES (2)	15 561,04	
Recettes de l'exercice	15 561,04	
Non affectées aux opérations	15 561,04	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	15 561,04	
Restes à réaliser - reports	0,00	
Non affectées aux opérations	0,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	33 Action culturelle	Total
RECETTES TOTALES (2)	67,00	67,00
Recettes de l'exercice	67,00	67,00
Non affectées aux opérations	67,00	67,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	67,00	67,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
RECETTES TOTALES (2)	3 192,50	3 192,50
Recettes de l'exercice	3 192,50	3 192,50
Non affectées aux opérations	3 192,50	3 192,50
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	3 192,50	3 192,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
IV	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	44 177,04	44 177,04
Dépenses de l'exercice	0,00	44 177,04	44 177,04
011 Charges à caractère général	0,00	28 616,00	28 616,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 561,04	15 561,04
RECETTES TOTALES (2)	328 979,78	-9 150,79	319 828,99
Recettes de l'exercice	0,00	-9 150,79	-9 150,79
74 Dotations, subventions et participations	0,00	-49 150,78	-49 150,78
77 Produits exceptionnels	0,00	40 000,00	40 000,00
Restes à réaliser - reports	328 979,78	0,00	328 979,78
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	328 979,78	0,00	328 979,78

Sous-fonction 02	
020	Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	44 177,04
Dépenses de l'exercice	44 177,04
011 Charges à caractère général	28 616,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 561,04
RECETTES TOTALES (2)	-9 150,79
Recettes de l'exercice	-9 150,79
74 Dotations, subventions et participations	-49 150,78
77 Produits exceptionnels	40 000,00
Restes à réaliser - reports	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	67,00	67,00
Dépenses de l'exercice	67,00	67,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67,00	67,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	8 Aménagement et services urbains,	Total
DEPENSES TOTALES (2)	70 000,00	70 000,00
Dépenses de l'exercice	70 000,00	70 000,00
011 Charges à caractère général	70 000,00	70 000,00
RECETTES TOTALES (2)	-8 195,00	-8 195,00
Recettes de l'exercice	-8 195,00	-8 195,00
74 Dotations, subventions et participations	-8 195,00	-8 195,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	3 192,50	3 192,50
Dépenses de l'exercice	3 192,50	3 192,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 192,50	3 192,50
RECETTES TOTALES (2)	92 000,00	92 000,00
Recettes de l'exercice	92 000,00	92 000,00
74 Dotations, subventions et participations	92 000,00	92 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB690071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts associés d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel (5)					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Eumbor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N										Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et (intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668).

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon la typologie de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer, au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66B.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 75B.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
IV	A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 200,00€			18/12/2009
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031 Frais d'études	5	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		18 820,54	18 820,54
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		18 820,54	18 820,54
28051	Concessions et droits similaires	382,14	382,14
28182	Matériel de transport	12 246,35	12 246,35
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 377,72	3 377,72
28184	Mobilier	2 747,33	2 747,33
28188	Autres immobilisations corporelles	67,00	67,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	18 820,54	0,00	36 529,70	0,00	55 350,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 55 350,24
Solde	V = IV - II (6) + 55 350,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Antériorité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (2)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 95111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL

BS 2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	8,7	10,7
Chargée Mission Tourisme adjoint administratif	B	0	0	0	0	0,5	0,5
Administration informatique	C	2	0	2	2	0	2
Assistante Administrative et financière	N	0	0	0	0	1	1
Chargée de gestion Adm	N	0	0	0	0	1	1
Chargée politiques Env	N	0	0	0	0	1	1
Coordinatrice Pépinière	N	0	0	0	0	0,6	0,6
Responsable Leader	N	0	0	0	0	1	1
Responsable Pôle Culture et Tourisme	N	0	0	0	0	0,8	0,8
Responsable Pôle Economie	N	0	0	0	0	0,8	0,8
Responsable Pôle Santé	N	0	0	0	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	2	0	2
ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	4	8,7	12,7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/05/00/102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargée Mission Tourisme	B	ADM		0,00		CDI
Administration informatique	N	ADM		0,00		CDI
Assistante Administrative et financière	N	ADM		0,00		CDI
Chargée de gestion Adm	N	ADM		0,00		CDI
Chargée politiques Env	N	ADM		0,00		CDI
Coordinatrice Pépinière	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Leader	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Culture et Tourisme	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Economie	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Santé	N	ADM		0,00		CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistante Tourisme	N	ADM		0,00		CDD
Chargé mission Leader	N	ADM		0,00		CDD
Apprentis	N	ENC		0,00		Autres
Assistante Etudes Urba	N	TECH		0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Métrico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PJM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (cf. du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs des groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BS 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, Louis VILLARET,
A Clermont-l'Hérault, le 24 Mai 2019

Le Président, Louis VILLARET,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session 24 Mai 2019
A Clermont-l'Hérault, le 04/04/2019

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0


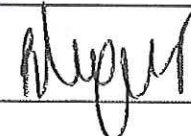
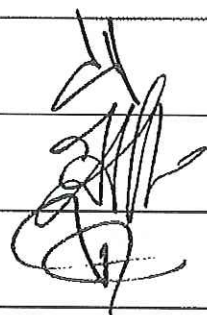

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Christian BILHAC, CC du Clermontais	
Olivier BRUN, CC du Clermontais	
Bernard FABREGUETTES, CC du Clermontais	
Claude VALERO, CC du Clermontais	
Jean Claude LACROIX, Président CC du Clermontais	
Olivier BERNARDI, CC du Clermontais	
Francis BARDEAU, CC du Clermontais	
Yolande PRULHIÈRE, CC du Clermontais	
Frédéric ROIG, CC du Lodévois et Larzac	
Jean TRINQUIER, Président CC du Lodévois et Larzac	
Jean Noël MALAN, CC du Lodévois et Larzac	
Valérie ROUVEIROL, CC du Lodévois et Larzac	
Gaëlle LEVEQUE, CC du Lodévois et Larzac	

PREFECTURE
 DE L'HERAULT
 - 3 JUN 2019
 D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


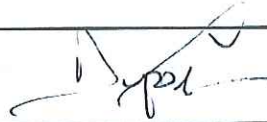

Claude CARCELLER, CC Vallée de l'Hérault	
Jean Pierre GABAUDAN, CC Vallée de l'Hérault	
Béatrice NEGRIER FERNANDO, CC Vallée de l'Hérault	
Michel SAINT PIERRE, CC Vallée de l'Hérault	
Philippe SALASC, CC Vallée de l'Hérault	
Jean François SOTO, CC Vallée de l'Hérault	
Louis VILLARET, Président du SYDEL et Président CC Vallée de l'H	
Marie Pierre PONS, Conseil Départemental de l'Hérault	
Marie PASSIEUX, Conseil Départemental de l'Hérault	
Irène TOLLERET, Conseil Départemental de l'Hérault	
Julie GARCIN SAUDO, Conseil Départemental de l'Hérault	
Vincent GAUDY, Conseil Départemental de l'Hérault	
Sébastien ANDRAL, Conseil Départemental de l'Hérault	
Béatrice FABRE, Chambre du Commerce et de l'Industrie	
Laurent SINTES, Chambre des Métiers de l'Hérault	
Daniel JAUDON, CC Vallée de l'Hérault	
Marc FAVIER, Suppléant CC du Clermontois	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Jean COSTES, Suppléant CC du Clermontais	
Eric VIDAL, Suppléant CC du Clermontais	
Berthe BARRE, Suppléante CC du Clermontais	
Gérard VALENTINI, Suppléant CC du Clermontais	
Philippe VENTRE, Suppléant CC du Clermontais	
Daniel VIALA, Suppléant CC du Clermontais	
Laurent DUPONT, Suppléant CC du Clermontais	
Joëlle GOUDAL, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Bernard GOUJON, Suppléant CC du Lodévois et Larzac	
Sonia ARRAZAT, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Anne-Marie FABRE, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Fadilha BENAMMAR KOLY, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Grégory BRO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Georges PIERRUGUES, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Daniel REQUIRAND, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Gérard CABELLO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
David CABLAT, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Agnès CONSTANT, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Florence QUINONERO, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Jean-Claude CROS, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Catherine REBOUL, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Jean-Luc FALIP, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Jacques RIGAUD, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Sylvie PRADELLE, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Claude BARRAL, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Dominique NURIT, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Véronique CALUEBA RIZZOLO, Suppléant Conseil Départemental de l'	
Thierry VIALA, Suppléant CCI	
Laurent RENAULT, Suppléant CM Hérault	

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 3 JUIN 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Certifié exécutoire par le Président, Louis VILLARET, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Clermont-Hérault, le



SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.19	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.26	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.29	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.30	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.31	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.34	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.36	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.37	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.38	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.41	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.42	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.43	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.44	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)